

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42089

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 23850 de M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 4, après le mot :

« pénibilité »

insérer les mots :

« particulièrement importante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.